

Fixation du prix de vente des repas sur roues

[Approbation](#)

Vote conseil communal : 28 octobre 2024

Approbation ministérielle : 20 décembre 2024, réf. : FC05-2024-A393

[Texte du règlement](#)

Le prix de vente d'un repas délivré par le service « repas sur roues » est fixé à partir du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- 12,94 € par repas,
 - 1,41 € pour la livraison d'un repas,
- donc au total à 14,35 € par repas.